

**DECLARATION LIMINAIRE DE L'INTERSYNDICALE DE LA DGE
A LA REUNION DU 10 JANVIER 2007
AVEC LE DIRECTEUR GENERAL**

En préalable, l'intersyndicale souhaite préciser que les règles de mobilité à la DGE constituent pour elle le **point prioritaire** de l'ordre du jour. Compte-tenu de l'inquiétude des agents, ce point ne peut être examiné qu'en votre présence, Monsieur le Directeur Général.

L'intersyndicale appelle votre attention sur les principes de base suivants, en matière de mobilité des agents :

- la mobilité doit être obligatoirement fondée sur le **volontariat** des agents, sauf lorsqu'elle résulte d'une obligation statutaire (exemple des administrateurs civils) ;
- elle doit s'effectuer sur la base de **règles précises et écrites** ;
- la mobilité doit s'opérer en fonction de **postes clairement identifiés** faisant l'objet de fiches de postes rédigées de façon **sincère et sans ambiguïté**. Ces fiches de poste doivent prendre en compte la pluralité des grades et des corps. La mobilité ne doit pas aboutir à l'éviction de catégories statutaires et agents assimilés, notamment des personnels administratifs ;
- **Les candidatures des agents de la DGE doivent être privilégiées**, y compris pour l'accès aux emplois fonctionnels ;
- La mobilité - **à condition qu'elle soit volontaire** - doit s'accompagner d'actions concrètes du secrétariat général pour aider les agents à trouver un poste correspondant à leur profil, à leurs aspirations et s'inscrivant dans une **perspective de progression de carrière**.

L'intersyndicale demande qu'un projet de charte fixant les règles du jeu en matière de mobilité soit enfin rédigé par le secrétariat général sur la base des grands principes que nous venons d'énoncer, à savoir :

**LE VOLONTARIAT,
LA TRANSPARENCE DE LA PROCEDURE
ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DESIREUX DE S'INSCRIRE
DANS LA MOBILITE.**

Nous sommes tous particulièrement attachés à ces principes et nous souhaitons donc que ce projet de charte soit envoyé, avant le lancement de la procédure d'évaluation/notation 2006, aux organisations syndicales de la DGE, pour proposition, puis validation. La charte sera ensuite diffusée aux agents de la direction.

L'intersyndicale souhaite également évoquer les autres points suivants :

- L'absence de transparence en matière de primes pour les catégories de personnels modulées ;
- la gestion des locaux et des déménagements des agents ;
- le maintien de l'atelier de reprographie et de ses effectifs. Cet atelier constituant un service de proximité de qualité à la satisfaction de tous.